

# La Suisse en chiffres : la famille en mutation

Autor(en): **Berg, Vivianne**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **27 (2000)**

Heft 5

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-912499>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

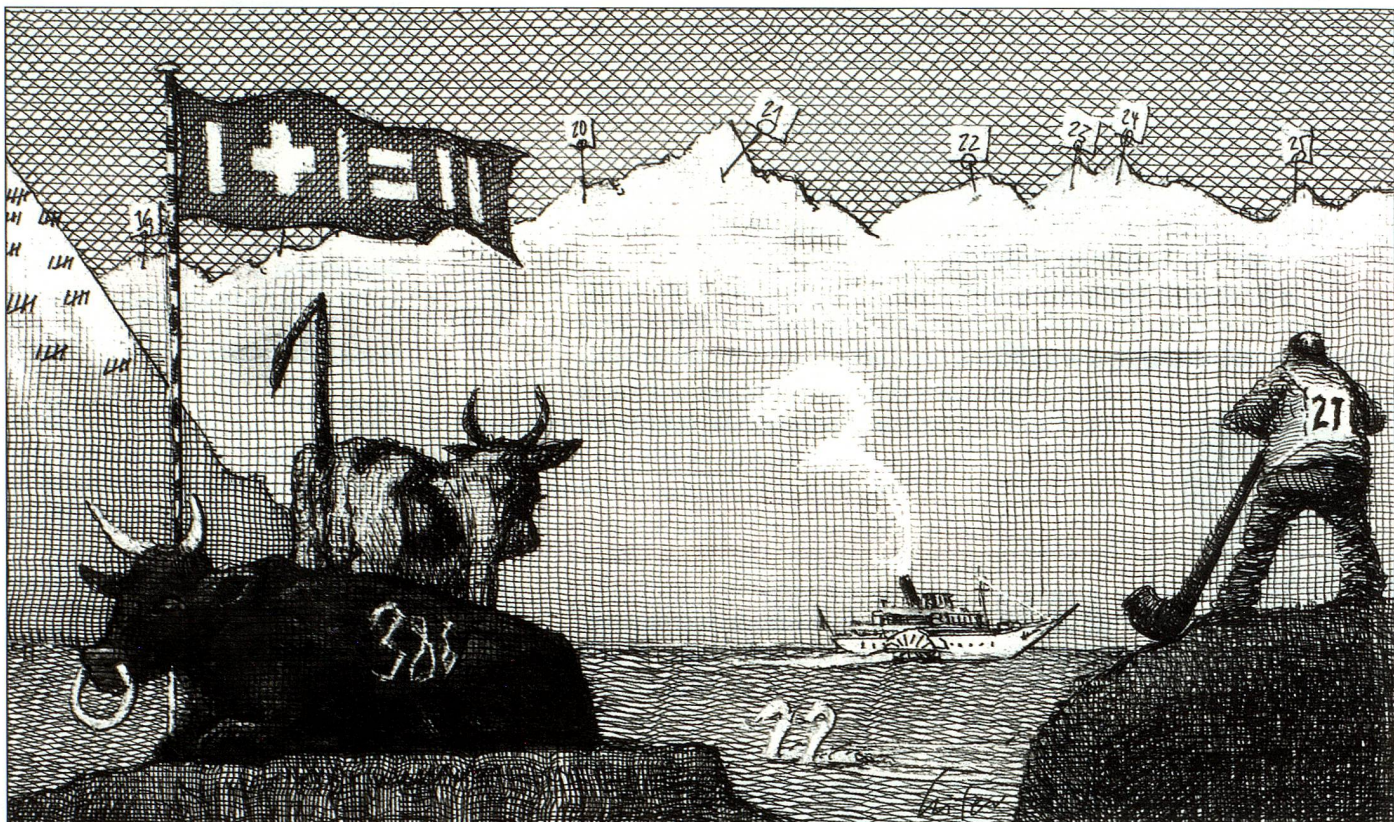
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



# La famille en mutation



Suisse en chiffres.

**VIVIANE BERG**

*L'institution de la famille n'est pas en bout de course, malgré des records de divorces depuis 30 ans. En quête de bonheur en commun, de nombreux couples vivent non mariés au début.*

**L'OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE**

ne connaît ni célibataires, ni épouses et époux. On ne peut mettre en statistiques que ce qu'on peut enregistrer de manière fiable, durable et sur la base de critères identiques. Ainsi, jadis, les fiançailles, qui

Vivianne Berg est journaliste libre à Zurich.

n'étaient pas documentées par l'état civil, n'entraient pas dans la statistique. Qu'importe, elles appartiennent de toute manière au passé, au même titre que la question de la consommation d'un mariage.

**Flambée de divorces après de longues années de mariage**

La statistique atteste que le divorce ne survient pas forcément au terme des sept années de vaches grasses, mais le plus fréquemment entre cinq à neuf ans après le mariage. Les divorces sont en diminution durant les premières années de mariage. On donne pour explication le fait que les couples actuels pratiquent le «mariage à l'essai», la vie en commun avant le mariage. Le pourcentage de divorces après plus de vingt ans de mariage est en hausse depuis 1975. Il a passé d'un peu plus de 10 pour cent à 20 pour cent.

Le nombre de divorces ne cesse d'atteindre de nouveaux records depuis les années septante. Si 6405 divorces avaient été

prononcés en 1970, ce chiffre avait passé à 11 415 en 1985 et il a même dépassé, pour la première fois en 1998, la barre de 20 000 pour grimper encore à 20 809 l'année suivante.

Cette statistique n'a pas effrayé tous les amoureux, puisqu'on a continué, dans une mesure moindre il est vrai, de convoler en justes noces. 46 693 couples avaient prononcé le serment de mariage en 1970. Ils étaient 38 776 en 1985 et encore 38 683 en 1998. Les contrats de mariage ont même passé à 40 646 en 1999, grâce à la magie de la date du 9.9.99, qui a incité pas moins de 2500 couples à se présenter à l'état civil, en Suisse alémanique en particulier, alors que la moyenne est de 100 environ les jours normaux.

Il faut ajouter à cela que les mariages sont de plus en plus internationaux. Entre 1992 et 1999, le nombre de ressortissants suisses ayant épousé un partenaire étranger s'est accru de 20 pour cent. D'une manière générale, les couples ne se laissent décourager ni



par la courbe ascendante des divorces, ni par leurs propres déconvenues. Alors qu'en 1990 15 pour cent des femmes et 18 pour cent des hommes se mariaient pour la deuxième fois au moins, ces chiffres avaient passé à 20, respectivement 22 pour cent en 1999.

**Reflet des mutations sociales**

Le mariage n'est qu'une possibilité parmi d'autres d'échapper à la vie en solitaire et la statistique des divorces n'a que valeur de probabilité. A côté du célibat ou du mariage, d'autres formes de vie sont apparues depuis longtemps. Le formulaire que chacun devra remplir pour le prochain recensement en porte l'empreinte. Un «chef(fe) de ménage» pourra, au choix, se déclarer comme «personne vivant seule», «époux, épouse», «personne vivant en union libre» ou «personne élevant seule son/ses enfant(s)». Pour les ménages formés par des couples avec ou sans enfant, les deux partenaires sont considérés comme chef(fe)s de ménage.

Les mutations sociales déploient leurs effets jusque dans le vocabulaire des collaborateurs de l'Office fédéral de la statistique. L'expression «enfants illégitimes» s'estompe

au profit de celle plus moderne d'«enfants de mère célibataire», plus neutre aussi du point de vue de l'état civil de la mère, enregistré au moment de la naissance.

La statistique des reconnaissances de paternité confirme cette mutation sociale. Jusqu'au début des années septante, on comptait 30 à 40 reconnaissances de paternité prénatales par année. En 1980, il y en a eu 144 et dix ans plus tard 1270. En 1998, 6580 des 78 949 naissances enregistrées étaient le fait de mères célibataires, soit un taux de 8 pour cent environ, contre 40 pour cent en France et plus de 50 pour cent en Suède.

**Mariage plus tard**

La naissance du premier enfant coïncidait dans le passé avec la fondation du foyer familial, alors qu'aujourd'hui elle ne fait que compléter le partenariat existant. Les couples ont en effet tendance à n'inscrire leur union à l'état civil qu'au moment où s'annonce un enfant. Davantage que leurs aînés, les jeunes entendent profiter des avantages sociaux et financiers de la vie dans le ménage parental et ne s'installent que plus tard dans leurs propres meubles. Ils

sont de plus en plus âgés au moment de leur premier mariage ou de leur premier enfant.

Les différences entre Suisses et ressortissants étrangers se sont accentuées dans ce domaine depuis les années nonante surtout. Si l'âge moyen lors du premier mariage était de 25,6 ans pour les Suissesses en 1970, il avait passé à 28,2 ans en 1999 et le premier enfant venait en moyenne à 29,5 ans. Mais pour l'ensemble de la gent féminine en Suisse, l'âge moyen à la naissance du premier enfant n'est que de 28,5 ans. Cela tient au fait que les ressortissantes étrangères en Suisse ont leur premier enfant à 27,1 ans en moyenne (on n'a pas de comparaison pour 1970).


En 1998, 100 femmes ont donné naissance en moyenne à 146 enfants, ce qui est insuffisant, constatent les auteurs du «Rapport social 2000», car il en faudrait 210 pour assurer la relève générationnelle. Il n'y a toutefois pas lieu de paniquer, car, grâce aux femmes étrangères, nettement plus fécondes que les Suissesses et grâce aux naturalisés, la population suisse n'est pas en voie d'extinction. 



Photo Heini Stucki

En 1999 les Suissesses avaient 29,5 ans en moyenne à la naissance de leur premier enfant.